MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général **Service des ressources humaines** **Sous-direction mobilité, emplois,carrières** **Bureau de gestion des personnels enseignants et filière formation recherche (BE2FR)** **78, rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955** **Direction générale de l'enseignement et de la recherche** **Service de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation** **Sous-direction de l'enseignement supérieur** **Bureau des établissements et des contrats (BEC)**	**Note de service** **SG/SRH/SDMEC/2024-400** **09/07/2024**

Date de mise en application : 11/07/2024
Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 9

Objet : Mobilité au titre du 2ème semestre 2024 des enseignants-chercheurs des établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire – modification du calendrier.

Destinataires d'exécution
Administration centrale Services déconcentrés Etablissements d'enseignement supérieur publics relevant du ministère chargé de l'agriculture Autres structures accueillant les agents du ministère de l'agriculture Réseau d'appui aux personnes et aux structures

Résumé : La présente note de service vise à organiser les modalités de transmission et de traitement des demandes de candidatures à la mobilité (mutation) sur des postes d'enseignants-chercheurs du

ministère de l'agriculture, au titre de l'année 2024 (2ème semestre).

Textes de référence :
Décret n° 92-171 du 21 février 1992 modifié, portant statuts particuliers des corps d'enseignants-chercheurs des établissements d'enseignement supérieur publics relevant du ministère chargé de l'agriculture.
Décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié, relatif aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques.

La présente note de service fixe les procédures relatives à la **mobilité** concernant les postes d'enseignants-chercheurs (maîtres de conférences et professeurs de l'enseignement supérieur) du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire (MASA), **au titre du 2ème semestre de l'année 2024. Elle tient compte des modifications de procédure introduites par le décret n° 2021-371 du 31 mars 2021 modifiant le décret n° 92-171 du 21 février 1992 portant statuts particuliers des corps d'enseignants-chercheurs des établissements d'enseignement supérieur publics relevant du ministre chargé de l'agriculture.**

Les postes ouverts à la mutation sont présentés en annexes 1 et 2.

Conformément aux éléments présentés en annexes 3 et 4 de la présente note, il n'y a pas de postes ouverts au détachement au titre du 2ème semestre de l'année 2024.

Les postes susceptibles d'être ouverts aux lauréats de concours sont ceux qui n'auront pas été sollicités par voie de mutation avant la date limite de candidature fixée au mardi 30 juillet 2024.

I- Personnels concernés :

Sont concernés les agents appartenant à un corps d'enseignants-chercheurs relevant du décret du 21 février 1992 précité.

II- Procédure :

1- Le candidat à la mobilité est invité à adresser **sa demande d'intention** (annexe 5), visée par le directeur de son établissement actuel, au ministère de l'agriculture SG/SRH, par courrier (à l'adresse : SG/SRH/SDCAR/BE2FR/FFR, 78 rue de Varenne, 75349 Paris 07 SP), au plus tard le **mardi 30 juillet 2024.**
Un exemplaire doit également être transmis par le candidat, sous format électronique, au plus tard à la même date, au SRH (enseignementsup.sg@agriculture.gouv.fr et danielle.milliot@agriculture.gouv.fr), à la DGER (sdes-concours-ec.dger@agriculture.gouv.fr) et à la DRH de l'établissement où est situé le poste convoité (établissement d'accueil).

2- Le candidat adresse par ailleurs à la DRH de l'établissement d'accueil son **curriculum-vitae et son rapport d'activité (*)** au plus tard le **vendredi 23 aout 2024.** Le rapport d'activité, accompagné d'une fiche-résumé, sont à rédiger en tenant compte des recommandations visées à l'annexe 6 de la présente note (recommandations révisées en dernier lieu en décembre 2023).

Le nom des fichiers en version PDF sera indiqué comme suit (conserver 24 pour année 2024 et remplacer X par le numéro de la section CNECA concernée) :

24_CnecaXX_MC ou PR_Nom_Prénom_RA.pdf
24_CnecaXX_MC ou PR_Nom_Prénom_Résumé.pdf

Conformément aux articles 29 et 46 du décret du 21 février 1992 susmentionné, si l'agent ne justifie pas de 3 ans de fonctions d'enseignant-chercheur en activité dans l'établissement où

il est affecté, il doit solliciter l'avis de son directeur d'établissement et de la commission du conseil des enseignants de son établissement actuel. Ces avis seront également transmis par le candidat à l'établissement d'accueil.

3- L'établissement d'accueil remet à l'agent en **retour un accusé de réception du rapport d'activité,** selon le modèle joint (annexe 7).

4- La **commission des enseignants de l'établissement d'accueil** formule un avis motivé sur la demande de mutation de l'enseignant-chercheur, en renseignant l'annexe 8.

Le nom du fichier sera indiqué comme suit (conserver 24 pour l'année 2024, et remplacer X par le numéro de la section CNECA concernée) :

24_CnecaXX_MC ou PR_Nom_Prénom_AvisComEns.pdf

5- L'établissement d'accueil adresse le dossier de demande de mutation (formulaire d'intention, curriculum vitae, rapport, avis de la commission des enseignants de l'établissement d'accueil et, le cas échéant, avis de l'établissement actuel de l'agent) uniquement au président de section CNECA de rattachement (pour les professeurs) ou au 2ème vice-président (pour les maîtres de conférences).

Ce dossier doit être adressé uniquement de manière dématérialisée en version PDF au président ou au 2ème vice-président de la section CNECA concernée selon le cas (voir annexe 9), **au plus tard le vendredi 6 septembre 2024, délai de rigueur.**

Le nom du fichier sera indiqué comme suit (conserver 24 pour l'année 2024, et remplacer X par le numéro de la section CNECA concernée) :

24_CnecaXX_MC ou PR_Nom_Prénom_AvisDir.pdf

6- L'établissement d'accueil adresse par voie électronique au ministère de l'agriculture (SG/SRH et DGER), une copie des accusés de réception des rapports et une copie de l'avis de la commission du conseil des enseignants de l'établissement d'accueil **au plus tard le mardi 10 septembre 2024.**

7- Le président ou le 2ème vice-président de la section CNECA, selon le cas, transmet l'avis de la section, signé, au ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire (SG/SRH et DGER) par voie électronique, **au plus tard le mardi 17 septembre 2024.**

Le calendrier devra être impérativement respecté. **Le non-respect des dates par le (la) candidat(e) entraînera le rejet de la demande de mutation concernée.**

Les coordonnées des destinataires figurent en annexe 9 de la présente note.

Pour le ministre,
et par délégation,
Le sous-directeur de l'enseignement supérieur

Pour le ministre,
et par délégation,
Le sous-directeur de la gestion des carrières et de la rémunération

(*) *Ce rapport est celui prévu à l'article 7 du décret n° 92-171 du 21 février 1992 modifié portant statuts particuliers des corps d'enseignants-chercheurs relevant du ministre chargé de l'agriculture :*

« Chaque enseignant-chercheur établit, conformément aux directives définies par le ministre chargé de l'agriculture, au moins tous les quatre ans et à chaque fois qu'il est candidat à une promotion, un rapport d'activité. Ce rapport tient compte de l'ensemble des activités de l'enseignant-chercheur et de leurs éventuelles évolutions et contient notamment toutes informations concernant les conditions dans lesquelles il a accompli les missions définies à l'article 3.

Le directeur de l'établissement émet un avis sur les activités d'enseignement et les tâches d'intérêt général figurant dans le rapport d'activité de l'intéressé ; cet avis est joint au rapport et communiqué à l'intéressé.

Ce rapport est demandé à l'intéressé à l'occasion d'un changement de corps, d'une demande de mutation ou d'intégration au terme d'une période de détachement. »

ANNEXE 1

EMPLOIS OFFERTS A LA MUTATION DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS

au titre de l'année 2024 2ème semestre

PROFESSEURS

Etablissement		Numéro d'emploi	Discipline	Section CNECA
AgroParisTech	Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement	A2APT00865	Droit de l'environnement et des transitions écologiques	9
AgroParisTech	Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement	A2APT00004	Bioclimatologie de la transition agroécologique pour une santé environnementale	2
AgroParisTech	Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement	A2APT00022	Agronomie : Conception de systèmes de culture diversifiés multiservices pour la transition agroécologique et l'adaptation aux changements globaux	5
AgroParisTech	Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement	A2APT00039	Sciences physiques pour l'ingénieur spécialisé en ingénierie des écoulements, des transferts et des transformations	3
AgroParisTech	Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement	A2APT00680	Physico-chimie pour la structuration et la déconstruction de l'aliment	4
Institut Agro Rennes-Angers	Ecole nationale supérieure des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage	A2ACO00012	Génétique quantitative et amélioration des plantes pour l'agroécologie	5
Institut Agro Rennes-Angers	Ecole nationale supérieure des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage	A2ACO00042	Écophysiologie/Agronomie pour des systèmes de culture multi-performants en production légumière	5
Vet Agro Sup	Institut national d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement	A2VAS00038	Economie de l'environnement	9
ENVA	Ecole nationale vétérinaire d'Alfort	A2ALF00015	Nutrition des animaux	6
ENVA	Ecole nationale vétérinaire d'Alfort	A2ALF00022	Médecine des carnivores domestiques	8
ENSFEA	Ecole nationale supérieure de formation de l'enseignement agricole	A2EFA00005	Sciences agronomiques pour la conception de systèmes agroécologiques de grande culture	5

ANNEXE 2

EMPLOIS OFFERTS A LA MUTATION DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS

au titre de l'année 2024, 2ème semestre

MAÎTRES DE CONFERENCES

Etablissement		Numéro d'emploi	Discipline	Section CNECA
AgroParisTech	Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement	A2APT00090	Chimie des aliments	4
AgroParisTech	Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement	A2APT00098	Exploitation des mécanismes des interactions plantes microbiote-bénéfique pour une production durable	5
AgroParisTech	Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement	A2APT00850	Modélisation et bio-statistique appliquées à la dynamique forestière tropicale	5
Institut Agro Montpellier	Ecole nationale d'études supérieures agronomiques de Montpellier	A2MSA00059	Agronomie des systèmes agroforestiers	5
Institut Agro Dijon	Ecole nationale supérieure des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement	A2ASD00044	Mathématiques et statistiques appliquées	3
Vet Agro Sup	Institut national d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement	A2VAS00072	Chirurgie des animaux de compagnie	8
Vet Agro Sup	Institut national d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement	A2VAS00089	Statistique appliquée	3
ENVA	Ecole nationale vétérinaire d'Alfort	A2ALF00071	Ecologie et pathologie de la faune sauvage	2
ENVT	Ecole nationale vétérinaire de Toulouse	A2VTL00057	Reproduction des carnivores	6
ENSFEA	Ecole nationale supérieure de formation de l'enseignement agricole	A2EFA00029	Sciences de l'éducation et de la formation "formation professionnelle"	9

ANNEXE 3

EMPLOIS OFFERTS AU DETACHEMENT DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS

au titre de l'année 2024 2ème semestre

PROFESSEURS

Etablissement	Numéro Re-noiRH	Discipline	Section CNECA	Session
néant	néant	néant	néant	néant

ANNEXE 4

EMPLOIS OFFERTS AU DETACHEMENT DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS

au titre de l'année 2024 2ème semestre

MAÎTRES DE CONFERENCES

Etablissement		Numéro d'emploi	Discipline	Section CNECA
néant	néant	néant	néant	néant

ANNEXE 5 :

Demande d'intention de MUTATION au titre de 2024

(pour les enseignants-chercheurs fonctionnaires du MAA)

La présente fiche est à retourner par le candidat **au plus tard le mardi 30 juillet 2024,**

à : Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire
Secrétariat général,
Service des ressources humaines,
Sous-direction de la gestion des carrières et de la rémunération
Bureau de la gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche,
78 rue de Varenne
75349 Paris 07 SP

dossier suivi par : Danielle MILLIOT
téléphone : 01 49 55 55 20
télécopie : 01 49 55 56 14
mél : danielle.milliot@ agriculture.gouv.fr

Un exemplaire est également à transmettre par le candidat sous format électronique à la même date au SRH (enseignementsup.sg@agriculture.gouv.fr), à la DGER (sdes-concours-ec.dger@agriculture.gouv.fr) et à la DRH de l'établissement demandé.

Nom et prénom :

Affectation actuelle :

n° de poste actuel :

Corps d'appartenance :

□ professeur □ maître de conférences

section CNECA de rattachement n° :

N° CNECA	N° DE POSTE	ETABLISSEMENT DEMANDE	DISCIPLINE

date de la demande :

signature de l'intéressé (e) : visa du directeur de l'établissement actuel :

ANNEXE 6 :
GUIDE DE REDACTION
DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DES ENSEIGNANTS/ES-CHERCHEUR(E)S

I - Objectifs et contenus

- **Dans le cas d'une demande de promotion**, le rapport d'activité doit permettre d'apprécier toutes les activités d'un(e) enseignant(e)-chercheur(e) sur l'ensemble de sa carrière dans un contexte spécifié.

- **Dans le cas d'un rapport quadriennal ou de demande de la prime C3,** le rapport portera sur les activités et réalisations des quatre dernières années (du 1er septembre de l'année n-5 au 31 aout de l'année n-1). Cependant, les listes de réalisations présentées en annexes devront concerner la totalité de la carrière.

- **Dans le cas d'une demande de titularisation**, le rapport d'activité doit permettre d'apprécier toutes les activités d'un(e) enseignant(e)-chercheur(e) sur la /les années de stage.

Le rapport d'activité doit être l'occasion pour un(e) enseignant(e)-chercheur(e) de faire le point sur le passé, d'en évaluer les aspects positifs et négatifs, et de projeter son action future en exprimant son ambition pour sa discipline, son établissement et sa propre carrière. En ce sens, un soin particulier doit être donné à la partie « Bilan et perspectives ».

Le rapport d'activité doit permettre d'évaluer l'investissement de l'enseignant(e)-chercheur(e) dans les activités pédagogiques, les activités scientifiques, les éventuelles activités hospitalières ou cliniques, les activités d'intérêt général et enfin dans l'appui éventuel à l'enseignement technique ; l'équilibre entre ces missions devant également être discuté.

Le rapport d'activité comportera un maximum de 20 pages, hors annexes. Une attention particulière sera apportée pour renseigner l'annexe A résumant les différentes activités de l'EC, en cohérence avec le contenu du rapport.

Le résumé du rapport d'activité comportera deux pages avec :
Au recto : Nom, prénom, âge et ancienneté, établissement, discipline enseignée, grade postulé et résumé du rapport d'activité. Une attention particulière doit être portée à ce résumé qui doit être suffisamment précis et rappeler notamment les principaux éléments des différentes activités.
Au verso : une brève description des réalisations (cinq au maximum) que le candidat considère comme étant les plus marquantes des 4 dernières années de son activité professionnelle ou de son cursus professionnel.

Le rapport et ses annexes, ainsi que le résumé (assorti de 5 réalisations majeures) doivent être compilés au format pdf et enregistrés (pour envoi) au format :

- AA_CnecaXX_MCHC_Nom_Prenom_RA.pdf (avec AA pour les deux derniers chiffres de, l'année de candidature, XX le numéro de la section, puis le grade postulé MC, MCHC, MCHC-EE, PR2, PR1, PRX1 ou PRX2, ou pour la prime Ripec C3.

Et AA_CnecaXX_MCHC_Nom_Prenom_Resume.pdf pour le résumé (assorti de 5 réalisations majeures)

Selon un calendrier précisé chaque année, ces deux fichiers seront transmis par l'intéressé(e) au service des ressources humaines de son établissement de rattachement. Ils seront complétés par l'avis du directeur et mis à disposition des président(e)s (pour les PR) et vice-président(e)s (pour les MC) de la section CNECA concernée via le dépôt sur Osmose.

Pour information, les dossiers de rapport de titularisation, quadriennal, de demande de promotion, et d'attribution de prime C3 sont examinés par 2 membres de la section CNECA d'appartenance, ces derniers étant choisis par le/la président(e) ou vice-président(e) de section dans un souci d'impartialité, d'absence de conflit d'intérêt. Les noms des 2 examinateurs restent confidentiels à l'intérieur de la section.

II - Conseils à la rédaction et Guide rédaction du rapport et de son résumé

En aucun cas, les évaluateurs ne doivent avoir à rechercher d'informations complémentaires à celles présentées dans le dossier. Un soin particulier doit être apporté à la précision des informations ainsi qu'à la cohérence entre les informations présentées dans le document et celles présentées en annexes.

La présentation du rapport est ouverte à toute initiative, pourvu qu'elle respecte les recommandations générales mentionnées dans le guide ci-après.

Le rapport doit comprendre :
Une page de garde incluant le nom, le(s) prénom(s), l'année (ou la période concernée pour le rapport quadriennal et la prime C3 [01/09/-- à 31/08/--]) et la section CNECA ainsi que les logos du ministère, de l'établissement de rattachement et la nature du rapport (RQ, demande de promotion, demande de prime C3, dossier de titularisation)
Un sommaire numéroté et une liste des annexes

L'organisation suivante est préconisée :

1 Présentation du (de la) candidat(e)

1.1 Situation actuelle

Civilités, date de naissance, statut marital (facultatif) et nombre d'enfants (facultatif)
Section CNECA
Date d'accès au grade et date d'accès à l'échelon
Etablissement de rattachement pour les activités d'enseignement
Unité ou UMR de rattachement pour les activités de recherche
Coordonnées professionnelles (adresse, tel, email)
Indiquer l'existence de temps partiel(s) et la ou les périodes concernées

1.2 Diplômes, cursus professionnel, mobilité, distinctions, formations

Présentation antéchronologique (du plus récent au plus ancien) des formations (initiales, continues, école chercheur, ...) et/ou stages complémentaires depuis l'entrée en fonction (diplômantes, certifiantes ou non) avec précision des dates, durées et organismes de formation

Présentation antéchronologique des diplômes obtenus avec établissements de délivrance. S'agissant des doctorats ou de l'habilitation à diriger des recherches le titre du mémoire et la composition des jurys seront précisés
Présentation antéchronologique des principales étapes de la carrière faisant apparaitre les éléments les plus significatifs (statut professionnel)
Mobilités réalisées (lieu, organisme d'accueil, durée)
Distinctions obtenues (prix, médaille, ...)

2 Activités d'enseignement (indicateurs à renseigner en annexes A, B, C, D et H)

Conseil : Pour les dossiers portant sur les 4 dernières années ou les années de stage (rapports quadriennaux, demandes prime C3 et dossier de titularisation) un paragraphe préliminaire pourra être ajouté contextualisant le déroulé de carrière (changements d'établissement, d'unité

pédagogique, ...) s'il permet une meilleure compréhension de la situation actuelle (sa taille maximum ne devra pas excéder 1/2 page).

2.1 Cadre structurel de conduite des activités d'enseignement

Présentez le cadre structurel dans lequel s'effectue votre enseignement : Ecole, département, unité(s) pédagogique(s), en donnant des indicateurs quantitatifs : ressources humaines, ressources matérielles et liens éventuels avec d'autres structures.

Présentez les formations portées par votre unité pédagogique en incluant les formations intra établissement, co-accréditées et/ou formations continues

Préciser votre position et vos responsabilités ou co-responsabilités personnelles : responsable d'une équipe pédagogique, (co) responsable d'enseignement pluridisciplinaire, de spécialité/spécialisation (diplôme d'ingénieur ou de spécialiste), de master (co-accréditation ou propre à l'établissement) ou de formation longue (dominante/option) qui impliquent une activité de management ou de coordination, ...

2.2 Démarches pédagogiques, responsabilités assumées (pour les activités entrant dans le calcul de vos obligations de service)

Présentez les séquences pédagogiques (unité d'enseignement, modules, ...) dans lesquelles vous êtes impliqué(e) en distinguant les formations initiales, les formations continues, les formations co-accréditées.

Pour chaque séquence pédagogique précisez :

- le niveau/la place dans le cursus de formation, le nombre d'intervenants et ou collègues impliqués, le nombre d'étudiants, les interactions éventuelles avec des équipes d'autres champs disciplinaires, les acteurs de la recherche et du monde socio-économique, ou tout autre précision qui vous semble utile.
- les compétences visées et les modalités d'évaluation
- le volume horaire total de la séquence et le volume horaire de votre implication dans la séquence
- le contenu/l'objet de vos enseignements

Soulignez vos responsabilités ou co-responsabilités en précisant votre implication personnelle dans la construction pédagogique de ces enseignements.

Rq : Les démarches pédagogiques innovantes font l'objet d'un paragraphe ultérieur (2.6)

Rq : Précisez les termes dominante, UV, UP, module, orientation, spécialisation, parcours, ... qui ne revêtent pas la même signification dans tous les établissements

2.3 Services d'enseignement et réalisé pédagogique

Dans ce paragraphe seront présentés les indicateurs quantitatifs de vos activités d'enseignement Précisez vos obligations de services (en h eq/TD) en tenant compte des temps partiel ou décharge horaire.

Distinguez les heures d'enseignements face à face étudiants des encadrements (projet, tutorat, ...), visites d'entreprise/voyage d'étude, soutenance de stage (mémoires de fin d'étude, ...), thèses d'exercice (pour les vétérinaires), internats, résidanats, certificats, etc.

Les tableaux du réalisé d'heures annuel (pour les 4 dernières années) exprimé en heures équivalent TD sera renseigné en annexe B accompagné de la grille des obligations de service d'enseignement (OSE) en vigueur dans votre établissement. Une copie de votre grille OSE telle que validée par votre responsable peut être jointe en supplément.

2.4 Contribution à l'enseignement technique agricole

Préciser en respectant les consignes données au point 2.2 et 2.3

2.5 Participation et missions d'enseignement hors de l'établissement (en France et à l'étranger)
Précisez le cadre structurel, les types de formation, la nature et l'importance de votre contribution.
Indiquez l'objet des missions avec cadre administratif, pays, établissements, dates, durées (liste détaillée à placer en annexe C et D).

2.6 Création – Innovation –diffusion et réseaux

Activités innovantes en matière pédagogique (création de nouveaux enseignements, création de mooc, création de capsules, de pédagogie inversée, de serious game, d'animation de forums, ...) ; précisez l'implication personnelle et la contribution apportée par le service dédié (ingénieur pédagogique)
Méthodes innovantes d'évaluation, ...
Participation aux réseaux de transformation numérique des enseignements
Liste des communications écrites et/ou orales en lien avec vos contenus pédagogiques et ou les démarches innovantes. Les publications d'enseignement concernent des articles en revues spécialisées ou communications en colloque/symposium.
Rq : inutile de lister vos supports de cours.

Conclure le chapitre par un encadré présentant un regard critique sur vos activités d'enseignement

3 Activités de recherche et de développement (indicateurs à renseigner en annexes A, D, E et F)

Conseil : Pour les dossiers ne portant que sur les 4 dernières années ou les années de stage (rapport quadriennal, demandes de prime C3 et dossier de titularisation) un paragraphe préliminaire pourra être ajouté contextualisant le déroulé de carrière (changements d'établissement, d'unité de recherche) s'il permet une meilleure compréhension de la situation actuelle (sa taille maximum ne devra pas excéder 1/2 page).

3.1 Cadre structurel
Préciser le cadre structurel dans lequel s'effectue votre recherche : Unité, équipe...en donnant des indicateurs quantitatifs sur les ressources humaines et les ressources matérielles (équipements, plateformes, plateaux techniques) et les liens organisationnels avec d'autres structures.
Réaliser une présentation synthétique de l'organisation de votre unité de recherche / de votre équipe.
Dans cette partie, seront présentées vos responsabilités scientifiques : direction ou co-direction d'unités, animation d'équipes, ...

3.2 Thème(s), projets (genèse, état actuel, perspective)
Réaliser une présentation synthétique de vos thématiques de recherche : axes de recherches (état de l'art, problématique, hypothèses, ...) et apports dans le ou les domaines concernés.
Pour chaque projet précisez :

- Votre contribution dans le projet (coordinateur, responsabilité de workpackage, participant) et vos compétences mobilisées dans ce projet.
- Origine, montant et durée du financement
- Les partenariats : Préciser de façon synthétique comment s'article votre réseau de collaborations (au sein de votre équipe/UMR, avec vos partenaires nationaux ou internationaux) en vous positionnant au centre de ce réseau et en précisant vos compétences et les compétences apportées par les autres partenaires.
- L'encadrement, à finalité de recherche, de stagiaires et doctorants en indiquant votre contribution exprimée en pourcentage (liste complète et nominative en Annexe E)
- Les valorisations écrites et orales (Publications, communications, ... en cohérence avec

l'Annexe F).

Rq : Inutile d'entrer dans les détails de vos travaux et des résultats (nous ne devons pas percevoir un copié/collé de dossier HDR par ex). Par contre, vos propos doivent être suffisamment étayés pour comprendre vos activités de recherche sans que la commission ne doive lire le dossier HDR pour pouvoir apprécier vos travaux.
Rq : Les réponses à appels à projets ou projets que vous avez montés mais qui n'ont pas été retenus peuvent être présentés.

3.3 Diffusion et contribution au rayonnement international de la discipline (hors communications scientifiques déjà citées)
Expertise (organismes nationaux ou internationaux),
Activités éditoriales (expertises, responsabilités de collections, ...),
Participation aux jurys de thèse de Doctorat et de HDR (préciser si rapporteur ou examinateur),
Diffusion du savoir (vulgarisation), responsabilités et activités au sein des sociétés savantes ou associations,
Organisation colloques, conférences, journées d'étude, programmes de coopération scientifique en réseau
Participation à un réseau de recherche, invitations dans des universités étrangères, missions à l'étranger, ...
Accueil d'étudiants ou de chercheurs étrangers

3.4 Autres, prestations de service, recherche finalisée en partenariat bilatéral, développement rural, ...

Prestations de service en lien avec vos compétences en recherche
Responsabilité, conception, réalisation de programmes de développement partenarial ou rural

Conclure le chapitre par un encadré présentant un regard critique sur vos activités de recherche et développement.

4 - Activités d'intérêt général

Conseil : Pour les dossiers ne portant que sur les 4 dernières années ou les années de stage (rapport quadriennal, demande de prime C3 et dossier de titularisation), un paragraphe préliminaire pourra être ajouté contextualisant le déroulé de carrière s'il permet une meilleure compréhension de la situation actuelle (sa taille maximum ne devra pas excéder 1/2 page).

Pour les EC relevant de la section 10, il est attendu un développement conséquent dans la présentation des activités correspondant à la rubrique 'Activités d'intérêt général'. Cette présentation doit expliciter clairement ces activités :
- mission(s) bien explicitée(s) dans son contexte, ses objectifs, ses activités, ses responsabilités
- le nombre de personnes encadrées, budget, durée de cette mission
- résultats obtenus jusqu'à présent (quantitatifs ou qualitatifs) et leur analyse
- formations suivies et compétences développées notamment au niveau managérial
- perspectives de développements futurs

4.1 Responsabilités, fonctions internes de l'établissement

Fonctions managériales : Responsabilités de département, d'unité de recherche, direction de service d'appui, de plate-forme, de plateau, ...
Missions spécifiques ....

Pour l'ensemble de ces missions, préciser les objectifs de la mission, le nombre de personnes sous votre responsabilité, le budget, la durée de la mission et l'évaluation du temps dédié à cette mission.

4.2 Instances, commissions et groupes de travail internes à l'établissement

Distinguer clairement l'animation de la participation active (animateur ou membre, élu titulaire ou suppléant, membre nommé...) ; évaluer le temps dédié ; indiquer le nb de réunions/an) ; dates et durée du mandat

CA, CE, CEVE, CSA, commissions disciplinaires, commission des MC Prisable, commission de titularisation, ...
Groupes de travail / commissions internes (ex Dossier HECRES, CTI, réforme du cursus, perfectionnement, comité d'éthique, égalité homme/femme, comité des transitions, ...)

4.3 Responsabilités et fonctions externes à l'établissement

Distinguer clairement l'animation de la participation active (animateur ou membre) ; évaluer le temps dédié (indiquer le nb de réunions/an) ; la durée du mandat.

Participation à des instances d'un autre établissement, appartenance à groupes d'experts nationaux ou internationaux
EFSA, ANSES, HCERES, ANR, ..., commissions nationales ou locales (CNECA, CNESERAAV, ...)
Comité d'éthique multi-établissements

4.4 Participation à des jurys (membre ou rapporteur) internes et externes à l'établissement (Hors jury de thèse de Doctorat et d'HDR

Participation à des jurys de recrutement et de diplômes (Quantifiez le nombre d'étudiants moyen auditionnés ou de dossiers étudiés) (/4 ans ou sur la carrière).
Autres jurys (enseignement, recherche, développement, clinique). (Quantifiez le nombre de dossiers moyen (/4 ans) en spécifiant les formations concernées).
Fournir une liste détaillée en annexe G.

4.5 Contribution à la valorisation et au rayonnement de l'établissement (hors communications scientifiques)

Fête de la science, journée portes ouvertes, stands sur salons, science participative, ...

Conclure le chapitre par un encadré présentant un regard critique sur vos investissements dans les activités d'intérêt général

5 Réflexion sur les activités, faits marquants et perspectives

Une attention particulière sera apportée à ce point, qui consiste en une analyse réflexive sur votre activité, son homogénéité/hétérogénéité (liens entre pédagogie et recherche par exemple), l'équilibre entre ses différentes dimensions, son évolution et la vision prospective que vous en avez.

Pour les demandes de promotion, le candidat devra présenter **son projet** et les **éléments d'une progression significative** depuis sa dernière promotion, le cas échéant.

RECAPITULATIF DES ANNEXES A JOINDRE AU RAPPORT

Annexe A : Présentation factuelle et synthétique de la production des activités

Pour les demandes de promotion, renseigner le tableau sur l'ensemble de la carrière.

Pour le rapport quadriennal et la demande de prime C3, le bilan concerne (à l'exception des publications) les réalisations des 4 dernières années. Pour les publications, indiquer le nombre total de publications et entre parenthèses celles des 4 dernières années.

<table>
<tr><td>Heures d'enseignement en éq. TD en formation initiale (moyenne sur les 4 dernières années) :</td><td>Heures d'enseignement en éq. TD en formation continue (moyenne sur les 4 dernières années) :</td></tr>
<tr><td>Nombre et type de responsabilité(s) pédagogique(s) (4 dernières années) :</td><td>Nombre moyen d'étudiants encadrés (tutorat, stage, encadrement pédagogique) /an (4 dernières années) :</td></tr>
<tr><td>Nombre de missions d'enseignement hors établissement (et durée cumulée) :</td><td>Nombre de publications d'enseignement (article, chapitre d'ouvrage, conférence, communication) :
<table><tr><td>1er ou 2ème auteur</td><td>Avant-dernier ou dernier auteur</td><td>Autres places</td></tr><tr><td></td><td></td><td></td></tr></table></td></tr>
<tr><td>Nombre et % d'encadrement
Thèse de Doctorat :
Master 2 :
Licence, Master 1 :
BTS, IUT :
Thèses vétérinaires expérimentales :</td><td>Nombre de publications internationales à comité de lecture :
<table><tr><td>1er ou 2ème auteur</td><td>Avant-dernier ou dernier auteur</td><td>Autres places</td></tr><tr><td></td><td></td><td></td></tr></table>
Nombre d'autres publications - Pré-publications, documents de travail, Articles de Blog scientifique... (préciser) :
<table><tr><td>1er ou 2ème auteur</td><td>Avant-dernier ou dernier auteur</td><td>Autres places</td></tr><tr><td></td><td></td><td></td></tr></table></td></tr>
<tr><td>H-index (Scopus) :</td><td>I10-index (Google scholar) :</td></tr>
<tr><td>Nombre de communications à congrès/séminaire (national (N) ou international (I)) :
- conférences sur invitation :
- conférences autres :
- affiches/poster :</td><td>Nombre de brevet(s), de développement(s) industriel(s) :</td></tr>
<tr><td>Nombre, type de contrats et montants cumulés (différencier le montant total des projets et la part dédiée à votre/vos taches) :</td><td>Nombre et type de jury :</td></tr>
<tr><td>Types et durée de prestations et d'expertises :</td><td>Nombre de commissions et groupes de travail et durée cumulée :</td></tr>
<tr><td>Types de responsabilités actuelles au service de l'établissement :
Nombre d'autres responsabilités actuelles :</td><td>Eléments de rayonnement national ou international reconnu :</td></tr>
</table>

Annexe B : Tableaux récapitulatifs des activités d'enseignement (des quatre dernières années ; il est possible d'utiliser également la grille de l'établissement en joignant la grille de référence renseignée avec les équivalences horaires appliquées)

Annexe C : Encadrement d'élèves, tutorat, stagiaires (indiquer simplement les nombres par catégories : étudiants par année d'études, master, mastère spécialisé, certificats, etc.)

Il est possible de présenter une liste sur l'ensemble de la carrière, mais dans ce cas, différencier ce qui est relatif aux 4 dernières années (liste antéchronologique).

Annexe D : Missions d'enseignement, de recherche et de développement à l'étranger.
Il est possible de présenter une liste sur l'ensemble de la carrière, mais dans ce cas, différencier ce qui est relatif aux 4 dernières années (liste antéchronologique).

Annexe E : Encadrement de la recherche : Master ou Mastère spécialisé (si non inclus en 2.1.4), Licence, mémoires de fin d'étude (Thèses d'exercice expérimentales, BTS, IUT, ...) à finalité de recherche (on se contentera de donner les principaux thèmes et le nombre) ; thèses d'Université (liste nominative avec sujets, établissements, années, pourcentage d'encadrement et devenir professionnel).
Il est possible de présenter une liste sur l'ensemble de la carrière, mais dans ce cas, différencier ce qui est relatif aux 4 dernières années (liste antéchronologique).

Annexe F : Publications scientifiques et valorisation
Il est possible de présenter une liste sur l'ensemble de la carrière, mais dans ce cas, différencier ce qui est relatif aux 4 dernières années

Présenter une liste des publications (par ordre antéchronologique et par catégorie) :
Articles dans revues à comité de lecture
Articles dans revues sans comité de lecture
Chapitres d'ouvrage
Communications invitées
Communications à congrès avec actes
Communications à congrès sans actes
Prépublications – documents de travail
Articles de Blog scientifique
Brevets
Rapports à diffusion restreinte
Autres

Annexe G : Participations à jurys (les qualifier et **indiquer uniquement** les participations effectives).

Annexe B : Tableaux récapitulatifs des activités d'enseignement (des quatre dernières années ; il est possible d'utiliser également la grille de l'établissement en joignant la grille de référence avec les équivalences horaires appliquées).

Année n-1 : _____ (Compléter un tableau par année, pour chacune des trois dernières années)

La grille définissant les équivalences en heures de TD, propre à votre établissement, peut être utilisée mais la grille de référence doit être jointe.

Activités d'enseignement exprimées en heures éq. TD ***128h de cours = 192h de TD = 256 h de TC , article 6 du décret n° 92-171 modifié du 21 février 1992***	**Niveau licence**	**Niveau master**	**Niveau doctorat**	**Formation continue rémunérée**	**Formation continue non-rémunérée**	**Total**
Cours (1h cours = 1,5h éq TD)						
Travaux dirigés ou pratiques (1h TD ou TP =1h éq TD)						
Travaux cliniques (1h TC = 0,75h éq TD)						
Sous total						
Accompagnement de visites et voyages d'études						
Encadrement et évaluation des stages						
Encadrement et évaluation des mémoires de fin d'études						
Encadrement des stages de fin d'études						
Encadrement de travaux bibliographiques						
Encadrement de travaux non bibliographiques						
Tutorat						
Coordination de formation diplômantes						
Organisation de visites et de voyages d'études						
Recherche de stages						
Responsabilité d'un diplôme						
Autres activités de formation (en préciser la nature pour chacune des activités)						
Total général						

Annexe B : Tableaux récapitulatifs des activités d'enseignement (des quatre dernières années ; il est possible d'utiliser également la grille de l'établissement en joignant la grille de référence avec les équivalences horaires appliquées).

Année n-2 : _____ (Compléter un tableau par année, pour chacune des trois dernières années)

La grille définissant les équivalences en heures de TD, propre à votre établissement, peut être utilisée mais la grille de référence doit être jointe.

Activités d'enseignement exprimées en heures éq. TD ***128h de cours = 192h de TD = 256 h de TC , article 6 du décret n° 92-171 modifié du 21 février 1992***	**Niveau licence**	**Niveau master**	**Niveau doctorat**	**Formation continue rémunérée**	**Formation continue non-rémunérée**	**Total**
Cours (1h cours = 1,5h éq TD)						
Travaux dirigés ou pratiques (1h TD ou TP =1h éq TD)						
Travaux cliniques (1h TC = 0,75h éq TD)						
Sous total						
Accompagnement de visites et voyages d'études						
Encadrement et évaluation des stages						
Encadrement et évaluation des mémoires de fin d'études						
Encadrement des stages de fin d'études						
Encadrement de travaux bibliographiques						
Encadrement de travaux non bibliographiques						
Tutorat						
Coordination de formation diplômantes						
Organisation de visites et de voyages d'études						
Recherche de stages						
Responsabilité d'un diplôme						
Autres activités de formation (en préciser la nature pour chacune des activités)						
Total général						

Annexe B : Tableaux récapitulatifs des activités d'enseignement (des quatre dernières années ; il est possible d'utiliser également la grille de l'établissement en joignant la grille de référence avec les équivalences horaires appliquées).

Année n-3 : _____ (Compléter un tableau par année, pour chacune des trois dernières années)

La grille définissant les équivalences en heures de TD, propre à votre établissement, peut être utilisée mais la grille de référence doit être jointe.

Activités d'enseignement exprimées en heures éq. TD ***128h de cours = 192h de TD = 256 h de TC , article 6 du décret n° 92-171 modifié du 21 février 1992***	**Niveau licence**	**Niveau master**	**Niveau doctorat**	**Formation continue rémunérée**	**Formation continue non-rémunérée**	**Total**
Cours (1h cours = 1,5h éq TD)						
Travaux dirigés ou pratiques (1h TD ou TP =1h éq TD)						
Travaux cliniques (1h TC = 0,75h éq TD)						
Sous total						
Accompagnement de visites et voyages d'études						
Encadrement et évaluation des stages						
Encadrement et évaluation des mémoires de fin d'études						
Encadrement des stages de fin d'études						
Encadrement de travaux bibliographiques						
Encadrement de travaux non bibliographiques						
Tutorat						
Coordination de formation diplômantes						
Organisation de visites et de voyages d'études						
Recherche de stages						
Responsabilité d'un diplôme						
Autres activités de formation (en préciser la nature pour chacune des activités)						
Total général						

Annexe B : Tableaux récapitulatifs des activités d'enseignement (des quatre dernières années ; il est possible d'utiliser également la grille de l'établissement en joignant la grille de référence avec les équivalences horaires appliquées).

Année n-4 : _____ (Compléter un tableau par année, pour chacune des trois dernières années)

La grille définissant les équivalences en heures de TD, propre à votre établissement, peut être utilisée mais la grille de référence doit être jointe.

Activités d'enseignement exprimées en heures éq. TD ***128h de cours = 192h de TD = 256 h de TC , article 6 du décret n° 92-171 modifié du 21 février 1992***	**Niveau licence**	**Niveau master**	**Niveau doctorat**	**Formation continue rémunérée**	**Formation continue non-rémunérée**	**Total**
Cours (1h cours = 1,5h éq TD)						
Travaux dirigés ou pratiques (1h TD ou TP =1h éq TD)						
Travaux cliniques (1h TC = 0,75h éq TD)						
Sous total						
Accompagnement de visites et voyages d'études						
Encadrement et évaluation des stages						
Encadrement et évaluation des mémoires de fin d'études						
Encadrement des stages de fin d'études						
Encadrement de travaux bibliographiques						
Encadrement de travaux non bibliographiques						
Tutorat						
Coordination de formation diplômantes						
Organisation de visites et de voyages d'études						
Recherche de stages						
Responsabilité d'un diplôme						
Autres activités de formation (en préciser la nature pour chacune des activités)						
Total général						

ANNEXE 7 :

ACCUSE DE RECEPTION DE LA REMISE DU RAPPORT DU (DE LA) CANDIDAT(E) A L'ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL

A signer en deux exemplaires

Je soussigné(e) :

NOM :	**PRENOM :**
Corps/grade :	
ETABLISSEMENT D'AFFECTATION ACTUEL:	
SECTION CNECA :	**DISCIPLINE :**

remet ce jour à :

REPRESENTANT LA DIRECTION DE L'ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL	
NOM :	**PRENOM :**
FONCTION :	
ETABLISSEMENT :	

mon rapport quadriennal d'activité, annexes comprises, accompagné d'une fiche résumé sous forme de fichiers au format « .pdf » pour transmission par les soins de mon établissement à la section CNECA compétente.

Fait à , le
Signatures :

L'Enseignant(e)-chercheur(se) :

Le (la) représentant(e) de la Direction de l'établissement d'accueil :

1er exemplaire signé à conserver par le(la) candidat(e).
2nd exemplaire signé à transmettre par l'établissement d'accueil sous forme électronique au SRH (enseignementsup.sg@agriculture.gouv.fr, danielle.milliot@agriculture.gouv.fr) et à la DGER (sdes-concours-ec.dger@agriculture.gouv.fr) **cf date indiquée dans la procédure**

ANNEXE 8

DE LA NOTE DE SERVICE MOBILITE DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS AU TITRE DE 2024

AVIS MOTIVE DE LA COMMISSION DES ENSEIGNANTS DE L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL

ETABLISSEMENT :

CANDIDATURE pour le poste suivant :

par mutation : oui/non **par détachement: oui/non**

NOM : **PRENOM :**

ETABLISSEMENT D'AFFECTATION ACTUEL :

CORPS :

SECTION CNECA : **DISCIPLINE :**

Avis motivé de la commission des enseignants sur la candidature :

Fait à , le

Noms et signatures des membres de la commission

Le nom du fichier sera indiqué comme suit (conserver 24 pour l'année 2024, et remplacer X par le numéro de la section CNECA concernée) :

24_CnecaXX_MC ou PR_Nom_Prénom_AvisComEns.pdf

document original à adresser par l'établissement au président de la section CNECA concernée (si candidat PR) ou au vice-président n° 2 de la section CNECA concernée (si candidat MCF) **cf date indiquée dans la procédure**

copie du document à adresser au SRH (enseignementsup.sg@agriculture.gouv.fr, danielle.milliot@agriculture.gouv.fr) et à la DGER (sdes-concours-ec.dger@agriculture.gouv.fr) **cf date indiquée dans la procédure**

ANNEXE 9

Coordonnées des destinataires

I - Pour le Ministère chargé de l'agriculture :

SG/SRH/SDCAR :
Secrétariat général – Service des ressources humaines (SRH), Sous-direction de la gestion des carrières et de la rémunération, Bureau de gestion des personnels enseignants, des personnels de la filière formation recherche et des personnels sous statuts d'emplois de l'enseignement :
Danielle MILLIOT - Tel : 01.49.55.55.20– Mél : danielle.milliot@agriculture.gouv.fr
enseignementsup.sg@agriculture.gouv.fr

DGER/SESRI/SDES :
Direction générale de l'enseignement et de la recherche, Service de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, Sous-direction de l'enseignement supérieur, Bureau des établissements et des contrats :
Jean-Marie CANOSI – Tél : 01 49 55 43 27 – Mél : sdes-concours-ec.dger@agriculture.gouv.fr
jean-marie.canosi@agriculture.gouv.fr
Majda CHAHIR- Tél : 01 49 55 83 36– Mél : sdes-concours-ec.dger@agriculture.gouv.fr
majda.chahir@agriculture.gouv.fr

II – Pour la Commission nationale des enseignants-chercheurs relevant du ministère chargé de l'agriculture (CNECA) :

Sections	Présidents	1ers vice-présidents	2èmes vice-présidents	Assesseurs
1- biochimie, biologie moléculaire et cellulaire	DESFONTIS Jean-Claude jean-claude.desfontis@oniris-nantes.fr	ISSAD Tarik tarik.issad@inserm.fr	LAYEC Séverine severine.layec@inrae.fr	BONNET-GARNIER Amélie amelie.bonnet-garnier@inrae.fr
2- Milieux, organismes populations	CANNAVO Patrice patrice.cannavo@institut-agro.fr	DUPONNOIS Robin robin.duponnois@ird.fr	HAMELIN Frédéric frederic.hamelin@institut-agro.fr	HULOT Florence florence.hulot@u-psud.fr
3- Mathématiques, physique, informatique, génie des procédés	CUQ Bernard bernard.cuq@supagro.fr	MARTIN-MAGNIETTE Marie-Laure marie-laure.magniette@inrae.fr	COINTAULT Frédéric frederic.cointault@agrosupdijon.fr	SENGA KIESSE Tristan tristan.senga-kiesse@inrae.fr
4-Chimie, Technologie, science des aliments	FEDERIGHI Michel michel.federighi@vet-alfort.fr	DEGRAEVE Pascal pascal.degraeve@univ-lyon1.fr	LERICHE Françoise francoise.leriche@vetagro-sup.fr	JEGOU Sandrine sandrine.jegou@univ-reims.fr
5- Production végétale	VAL Florence florence.val@institut-agro.fr	PIUTTI Séverine severine.piutti@univ-lorraine.fr	BARLOY Dominique dominique.barloy@institut-agro.fr	FUMANAL Boris boris.fumanal@uca.fr
6- Production animale	MOUNIER Luc luc.mounier@vetagro-sup.fr	BAUMONT René rene.baumont@inrae.fr	BERTHELOT Valérie valerie.berthelot@agroparistech.fr	VACANT
7 – Pathologie générale animale	BOUSQUET-MELOU Alain a.bousquet-melou@envt.fr	OUGUERRAM Khadija Khadija.Ouguerram@univ-nantes.fr	ABADIE Jérôme jerome.abadie@oniris-nantes.fr	GREGOIRE Nicolas nicolas.gregoire@univ-poitiers.fr
8 – Pathologie clinique animale	GUATTEO Raphaël raphael.guatteo@oniris-nantes.fr	LE TOURNEAU Thierry thierry.letourneau@chu-nantes.fr	BENCHARIF Djemil djemil.bencharif@oniris-nantes.fr	JULLIEN Jérôme jerome.jullien@inserm.fr
9- Sciences économiques sociales et humaines	HUCHET Maryline marilyne.huchet@institut-agro.fr	NGUYEN Phu pnguyenvan@parisnanterre.fr	ALONSO UGAGLIA Adeline adeline.ugaglia@agro-bordeaux.fr	HANNACHI Mourad mourad.hannachi@inrae.fr
10- Animation et administration	SINFORT Carole carole.sinfort@supagro.fr	LAFFAILLE Pascal pascal.laffaille@ensat.fr	LECOMTE Catherine catherine.lecomte@agroparistech.fr	VALLET Virginie virginie.vallet@univ-rennes1.fr